

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023







Publié le

ID : 014-211404371-20230201-DELIB_2023_008-AR



Bordereau de signature

DL_462

Signataire	Date	Annotation
wspapapheur GF, <i>Application GF</i>	07/02/2023	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	07/02/2023	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	08/02/2023	
MAIRE, <i>MAIRE</i>	08/02/2023	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

26/01/2023

AFFICHEE LE :

26/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mil vingt trois, le 1^{er} février, à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRONDON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Mickaël MARIE à Hélène BURGAT, Claude REMUSON à Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER à Josiane MALLET, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DU GYMNASÉ JEAN MAURICE

DELIBERATION N° DELIB/2023/008

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit, aux articles L. 2334-42 et R. 2334-39, une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en faveur des communes et des intercommunalités. Cette DSIL est destinée au soutien de projets de :

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Ces subventions sont attribuées par le représentant de l'Etat dans la région.

Un dossier de demande de subvention a été déposé pour la rénovation du Gymnase Jean Maurice. Cet équipement sportif d'une surface de 1 414 m², construit en 1977, n'a connu qu'une rénovation partielle de sa toiture en 1993. Ce bâtiment énergivore est utilisé une soixantaine d'heures par semaine par le Collège de Mondeville et les différentes associations sportives mondevillaises

La rénovation du gymnase consistera à :

- Rendre accessible cet équipement aux personnes à mobilités réduites ;
- Maitriser les consommations énergétiques, notamment par la pose de panneaux photovoltaïque
- Rénover le clos et le couvert ;
- Désamianter le bâtiment,
- Le mettre aux normes d'hygiène et de sécurité. Situé en centre ville, il est un lieu important d'activités sportives.

Le coût de ce projet s'élève à 1 575 000 € HT. Une subvention de 40% est demandée au titre de la DSIL 2023.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-42 et R. 2334-39,

Après consultation de la commission Urbanisme et transition écologique du 24 janvier 2023 ;

Après consultation de la commission Finances, Moyens généraux et commande publique du 24 janvier 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention de 40% au titre de la DSIL 2023 pour la rénovation du gymnase Jean Maurice ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte de rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT